

## Law Bulletin

Droit du Travail | Türkiye | Juillet 2023

### PERMIS DE TRAVAIL POUR LES CITOYENS FRANÇAIS EN TÜRKIYE

Les étrangers souhaitant travailler en Türkiye sont soumis à la Loi n° 6735 sur la Main-D'œuvre Internationale (la "**Loi**") et à la législation secondaire correspondante. Les permis de travail des citoyens français sont accordés en vertu de cette Loi, tout comme ceux des citoyens d'autres nationalités. Les permis de travail sont délivrés par le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (le "**Ministère**") sur la base de la politique internationale du travail définie par la Loi et sur la base du respect des exigences légales. Le développement économique en Türkiye et dans le reste du monde, les activités commerciales entre Türkiye et la France, et surtout le besoin de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité en Türkiye conduisent périodiquement à une augmentation des demandes de permis de travail. Face à cette augmentation des demandes d'emploi de demande de personnel étranger en Türkiye, il est très important que les demandes de permis de travail déposées par les étrangers et les employeurs soient effectuées conformément aux conditions et procédures spécifiées dans la législation afin que la demande soit acceptée.

Pour pouvoir travailler en Türkiye, il est possible de demander un permis de travail temporaire ou à durée indéterminée. Le permis de travail peut être demandé en Türkiye ou depuis à l'étranger. Les étrangers titulaires d'un permis de séjour d'au moins six (6) mois, à l'exception de ceux délivrés à des étudiants, peuvent demander un permis de travail en Türkiye. Seuls les étrangers titulaires d'un permis de séjour longue durée en Türkiye ou d'un permis de travail valable depuis au moins huit (8) ans peuvent demander un permis de travail à durée indéterminée. En revanche, un permis de travail temporaire est accordé pour une période maximale d'un (1) an lors de la première demande, à condition qu'il n'excède pas la durée du contrat de travail/service. D'autre part, si les conditions légales sont remplies, il est possible de prolonger le permis de travail accordé à l'étranger en suivant certaines procédures. Dans ce cas, le permis de travail est accordé pour une période maximale de deux (2) ans pour la première fois, et de trois (3) ans pour les fois suivantes.

Les étrangers qui se trouvent dans le pays avec un visa touristique ou l'un des visas non destinés au travail ne peuvent pas demander un permis de travail en Türkiye. Pour le permis de travail d'un étranger titulaire d'un permis de séjour d'au moins six (6) mois, une demande en ligne est faite par l'employeur via le système en ligne du gouvernement (**e-devlet**) et les documents demandés par l'employeur sont soumis au Ministère. Si le permis de travail est approuvé par le Ministère, la

# KOLCUOĞLU DEMİRKAN KOÇAKLI

taxe sur le permis de travail et la taxe sur les documents de valeur qui correspond au prix de la carte matérielle, doivent être déposées séparément sur les comptes bancaires correspondants.

L'étranger qui souhaite demander un permis de travail en Türkiye depuis qu'il est en France est tenu de déposer une demande de permis de travail auprès d'un bureau de représentation de Türkiye (e.g., ambassade ou consulat général) en France. Dans les dix (10) jours suivant la demande faite par l'étranger au bureau de représentation de Türkiye, l'employeur doit remplir la demande de permis de travail en ligne via e-devlet avec le numéro de référence donné à l'étranger qui effectue la demande, et joindre les documents nécessaires à la demande. Si le Ministère approuve la demande de permis de travail, l'étranger doit, outre le paiement de la taxe sur le permis de travail et de la taxe sur les documents de valeur, verser la taxe sur le visa de travail à la représentation étrangère compétente, obtenir le visa et entrer en Türkiye dans un délai de cent quatre-vingts (180) jours.

Comme indiqué plus haut, les conditions et les procédures prévues par la législation pour l'obtention d'un permis de travail doivent être correctement remplies et les documents nécessaires doivent être soigneusement rassemblés et soumis aux autorités compétentes. Dans le cas contraire, les demandes de permis de travail seront rejetées en raison d'informations et de documents manquants ou incorrects. Il peut être utile d'obtenir des conseils juridiques de la part de professionnels expérimentés dans ce domaine, en particulier pour les étapes telles que (i) la préparation du contrat de travail entre l'étranger et l'employeur; (ii) l'établissement de la coopération et de la coordination nécessaires avec l'employeur dans les demandes en ligne à effectuer par l'employeur; (iii) la préparation du dossier de demande comprenant les informations et les documents requis tels que le certificat d'activité de l'employeur et les documents relatifs au registre du commerce; (iv) l'examen de la rémunération de l'étranger conformément aux seuils stipulés dans la législation, en fonction du groupe professionnel au sein duquel l'étranger sera employé le cas échéant;

D'autre part, il est très important de respecter les délais pour les demandes de prolongation de permis de travail. Il est également fondamental pour l'employeur de suivre l'ensemble des procédures engagées par l'étranger ayant reçu un permis de travail, notamment auprès de l'institution de sécurité sociale et, si nécessaire, auprès de la direction de la population pour l'enregistrement de l'adresse, afin d'éviter toute perte de droits qui pourrait survenir au cours de cette procédure.

## CONTACT



Baybora Gökboru



Kiona Hurtret

[bgokboru@kolcuoglu.av.tr](mailto:bgokboru@kolcuoglu.av.tr)

[khurtret@kolcuoglu.av.tr](mailto:khurtret@kolcuoglu.av.tr)